

+ 31% d'effectifs en dix ans

Les impasses de la décentralisation

2 réaction(s)

Les administrations locales enflent, celles de l'Etat ne dégonflent pas. La France est souvent en double commande

Des chargés de mission en pagaille, des assistants informatiques, des responsables au développement touristique, au sport..., les élus locaux ne lésinent pas sur les embauches. Chaque année, les maires, les présidents de conseils généraux ou régionaux, les responsables de communautés de communes font gonfler les effectifs de leurs administrations. En dix ans, de 1994 à 2005, les effectifs des communes ont augmenté de 160 000 personnes, ceux des départements de 40 000 agents, et le nombre de fonctionnaires des conseils régionaux a doublé... Aujourd'hui, la fonction publique territoriale rassemble 1,6 million de fonctionnaires, près de 500 000 de plus qu'en 1982. La croissance la plus forte des trois fonctions publiques : 31% de puis 1994. Selon le rapport de Michel Pébereau sur la dette publique de 2005, le nombre des fonctionnaires locaux pour 100 habitants a augmenté de près de 30%.

Voilà un des mystères de la décentralisation à la française. Plus de vingt ans après les lois de 1984; le nombre de salariés de la fonction publique territoriale augmente encore ! Parce que chaque mission transférée vers une commune, un département, une région se traduit le plus souvent par une démultiplication des créations d'emplois. Et que l'Etat continue d'attribuer aux collectivités locales des services pour lesquelles elles n'étaient pas forcément préparées. Un exemple : le nombre des agents du conseil de la région Centre va passer de 500 à 2 500 d'ici à la fin de l'année prochaine. Il ne s'agit pas d'une plaisanterie, mais d'une conséquence directe de la loi d'août 2004 qui a transféré aux collectivités la gestion des techniciens de l'Education nationale : les cuisiniers, les agents de propreté ou de la maintenance, qu'on appelle les TOS (techniciens et ouvriers de service). Aux régions de gérer ces agents qui exercent dans les lycées... Le tout d'ici à 2008. Aurait-on pu faire plus simple ? Depuis deux ans, Corine Jouhanneau, la DRH du conseil régional à Orléans, constate que pour s'occuper de tout ce monde, il faut forcément plus de personnel et embaucher dans les services centraux : plus de médecins et d'assistantes sociales, d'agents d'encadrement, etc. «*On ne fait pas la paie de la même façon pour 500 et pour 2 500*», souligne cette ancienne de France Télécom.

Les administrations locales enflent à vue d'oeil alors que celles de l'Etat ne dégonflent pas. C'est une autre folie relevée dans le rapport Pébereau : l'accroissement des dépenses locales n'est pas dû qu'aux transferts de compétences, mais à la superposition des lieux de décision centraux et locaux. «*Tout coûte plus cher parce que nous avons maintenu partout une double administration centrale et locale et c'est inévitable, ça marche beaucoup plus lentement*», reconnaît un fonctionnaire de Bercy.

Décentralisation ou pas, la double administration se retrouve dans des domaines aussi variés que la formation professionnelle, les routes, la gestion sociale. ...«*Ce qui est choquant, c'est que la fonction publique d'Etat a continué d'augmenter*, dit Michel Sapin, député PS de l'Indre. *Aujourd'hui, pour prendre une décision qui concerne une route départementale, il faut réunir au minimum les représentants du département concerné, ceux de la région, qui accordent des subventions, et toujours ceux de l'Etat, qui a conservé un droit régalien.*» Le gouvernement vient donc de confier à Alain Lambert, le sénateur UMP de l'Orne, une étude sur le partage des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales, «*avec pour objectif une meilleure efficacité de l'action publique*». Pas gagné.

Car le doublon est aussi une pathologie locale : chaque collectivité veut ses propres services et ses propres représentants. Et parfois, c'est le grand bazar. Tout un tas de dossiers d'investissements ou de travaux locaux restent coincés entre le pouvoir municipal et le département, au niveau des communautés de communes, ces regroupements de municipalités nés de la décentralisation. Là on est facilement à Clochemerle et tout le monde s'empoigne. Il y a deux ans, une petite ville de Seine-Maritime avait le projet de rénover le front de mer. Et c'est la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, qui s'est saisie du dossier. Mais avant même que les appels d'offres soient lancés, les élus n'étaient déjà plus d'accord sur rien. «*En cinq ans, cette communauté de communes est passée de 40 personnes à 280 personnes et les maires du district n'ont plus toujours la main sur leurs affaires*, raconte un entrepreneur local. *Avec ces nouvelles baronnies, ça devient compliqué de savoir à qui il faut parler.*» Résultat : ce projet de reconstruction du front de mer a été abandonné.

Nathalie Bensahel


Le Nouvel Observateur

! LES RÉACTIONS

chantal benoit 2007-09-21 10:17:06

je me permets de réagir car un tiers du budget de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre repart en dotation de solidarité aux communes, alors que la compétence n'est plus exercée par les communes. Soyons plein de confiance, les administrés sont très lucides et de plus en plus au fait de la vie de leur cité et attentifs sur la destinée que les élus COMMUNAUTAIRES leur proposent ainsi qu'aux générations futures. PS : ah oui important, pour ce qui est du front de mer de cet article, les élus COMMUNAUX n'étaient plus d'accord entre eux ? moralité une perte des subventions FEDER.

Bonjour, Dans votre papier vous parlez d'un exemple sur une intercommunalité en Pays de Caux et d'une très courte illustration d'augmentation de personnels. La réalité est un peu voir très différente, les transferts de compétences des communes à l'intercommunalité a pour incidence le transfert des personnels à l'intercommunalité. Rappelons avec transparence et vérité que les personnels des piscines, écoles de musique, des syndicats d'eau, du port de plaisance de Saint Valery en Caux, des crèches, haltes garderies, centres de loisirs, des services de collecte des ordures ménagères et j'en passe ont simplement changé d'employeur pour un employeur unique. L'intercommunalité lorsqu'elle a atteint son rythme de croisière s'avère en fait très lisible pour les administrés : relation directe de services à la population. Sans doute qu'un certain flou est entretenu par quelques rares élus communaux pour lesquels l'intercommunalité ignore la dimension des mandats électoraux mais demeure à l'éc

» Réagir à l'article -  Voir les réactions